



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude DOREAU, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : les membres du Conseil

Excusés: Mr VALENTIN Laurent, Mr DERUE Patrice, Mr JANISSON Franck, Mr CATTIER Jean Jacques, Mr HUVET Daniel

Absent(s): Mr LASSALLE Franck

Procuration(s) : Mr VALENTIN Laurent donne pouvoir à Mr LASSALLE Franck, Mr HUVET Daniel donne pouvoir à Mme COQUET Annie, Mr CATTIER Jean Jacques donne pouvoir à Mme DANCHIN Danièle, Mr DERUE Patrice donne pouvoir à Mr DOREAU Claude, Mr JANISSON Franck donne pouvoir à Mr GOUNEL Arnaud

Nombre de présents : 09 Nombre d'absents : 00 Nombre d'absents excusés: 05

Secrétaire élu : Mr GUY Vincent

• Délibérations

➤ Subvention aux associations : délibération n°27-2019

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que la mairie a reçu plusieurs demandes de subventions de diverses associations. Toutes les demandes de subvention ont été demandées avec la présentation des comptes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
Comité des Fêtes : 1000.00€

➤ Menuiseries extérieurs du restaurant : délibération n°28-2019

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre 2 radiateurs de l'ancienne école à Mr Jérôme GOZE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
Les 2 radiateurs pour 100.00€.

➤ Décision Modificative : délibération n°29-2019

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée les modifications budgétaires pour le budget principal des écritures liées aux frais d'études suivies de travaux réalisés en 2017.

En recettes:

Au chapitre 041 Opérations patrimoniales à l'article 2031 frais d'études : + 4920.00€.

En dépenses:

Au chapitre 041 Opération patrimoniales à l'article 2135 Installations Générales, agencements, aménagements des constructions: +4920.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-DECIDE de procéder à ces modifications budgétaires.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce virement de crédit

➤ Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local : délibération n°30-2019

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 27 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2019, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI du CGCT, consistant à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019,

Après en avoir délibéré, DECIDE

D'adopter l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims.

➤ **Remplacement durant les congés d'été** : délibération n°31-2019

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que pendant la période des congés de l'agent communal, il y a nécessité que l'arrosage des plantations soit effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De recruter un agent pour la période des congés de l'agent communal soit 1 semaine en juillet et 3 semaines au maximum en août.

• **Compte-rendu des commissions et autres**

- **Elections** :
Certains électeurs n'ont pas pu voter alors que leur inscription était bien enregistrée. Le transfert de notre fichier n'a pas été pris en compte totalement dans le fichier REU. La commission se réunira avant les élections municipales.
- **Projet Restaurant**
Bon suivi du maître d'œuvre, l'ouverture est prévue en Septembre. De nombreux suppléments apparaissent avec l'avancée des travaux. Le maître d'œuvre essaie d'équilibrer le budget. L'arrêté du permis de construire a été reçu en mairie.
- **Travaux de la place de la Mairie** :
La toiture du kiosque est terminée, Arrêt des travaux du kiosque pour cause d'arrivée des hirondelles. Une dérogation a été envoyée pour reprendre les travaux en Septembre.
De nombreuses petites finitions seront à finaliser.
- **Taxe aménagement et de redevance archéologique** :
Augmentation de cette taxe, plaquette reçue en mairie qui sera à joindre lors d'une demande de permis de construire.
- **AOC** :
Election de nouveaux membres du bureau (A TIXIER, F PORET, D MAXIMY)
Projet d'une journée portes ouvertes le 18 Octobre 2019 de 16h00 à 20h00 avec une participation du restaurant.
Financement du présentoir qui sera installé à l'accueil du restaurant.
- **Travaux Assainissement** :
Les canalisations Allée Frédéric Chopin sont bouchées, difficulté de résolution pour cause de colmatage dû au béton.
- **Formulaire inscription Cimetière** :
Proposition d'un audit gratuit, la commune ne donnera pas de suite à cette proposition.

- Tuyaux de plombs :
52 branchements vont être réalisés entre début Décembre. Une information sera transmise aux riverains par le Grand Reims 48 H avant leurs travaux.
- **Divers** :
- Logement du 4 Place Pommery :
Le Conseil Municipal propose une augmentation du loyer.
- Inauguration Cottage
L'inauguration des cottages Antoinette aura lieu le Jeudi 11 Juillet 2019 de 16h30 à 22h00.
- Assemblée d'Éric Girardin
Courrier reçu pour l'assemblée qui a eu lieu le 20 juin à Bisseuil et aura lieu le 1^{er} juillet à Reims.
- Lettre du ministre aux maires de France
Les remarques sont à transmettre jusqu'au 30 juin en ce qui concerne le projet de la loi « Gestion Locale ».
- Arrosage automatique
La fourniture de l'arrosage automatique a été commandée mais toujours en attente de livraison. Si aucune date ne peut être communiquée par l'établissement qui a commandé le matériel, il est urgent de voir avec un autre prestataire pour la réalisation.
- Courriers divers
Des courriers ont été reçus en mairie pour des problèmes de voisinage.

Séance levée à 23h00

Date fixée pour la prochaine réunion : Pas de date.